



Placement abusif de mon enfant

Par **grell**, le **02/08/2010 à 17:06**

bonjours, je vous laisse ce message ce mail car moi et mon mari nous avons subie un placement abusif concernant notre enfant nous avons une petite fille qui a 16 mois ont nous a enlevé notre fille elle navait que 9 mois elle a été placé le 22 janvier 2010 elle a été placé dans un foyer de lenfance et quand notre fille a été placé le 22 janvier nous navons rien recue nous navons pas recue le contrendu du jugement nous navons pas recue lordonnance de placement et nous navons pas signé de contrat daccueil cela fais déjà 6 mois que notre fille est placé dans ce foyer et la nous sommes repassé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 et ils veule replacé notre fille encore pendant 1 ans dans une famille daccueil et depuis que nous sommes passé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 nous avons rien recue nous navons pas recue le contrendu du jugement nous navons pas recue lordonnance de placement et nous navons pas signé de contrat daccueil notre fille se trouve toujours au foyer aidez nous merci

Par **Domil**, le **02/08/2010 à 18:28**

Prenez un avocat d'urgence ! Vous auriez du en prendre un dès le départ

Par **grell**, le **02/08/2010 à 19:01**

jai déjà un avocat mais a cause du juge il ne veut plus nous défendre car le juge ne lui a pas laissé la parole et depuis nous navons plus de nouvelles de notre avocat en plus notre avocat nous a pas beaucoup défendu

Par **Domil**, le **02/08/2010 à 19:15**

Alors prenez-un un autre

Par **grell**, le **02/08/2010 à 19:56**

oui mais je ne peut pas me payé un avocat car je veut récupérer ma fille car dans le foyer ou

elle est ma fille est tapé elle a des bleus sur elle et ont a arraché des cheveux a ma fille en plus je voudrais bien récupéré ma fille car je déménage en plus ma fille ne me reconnais plus quand elle me voie elle me mets des claques et elle me tire les cheveux

Par **Laure11**, le **02/08/2010 à 21:46**

Avez-vous informé les services sociaux que votre fille était soi-disant frappée, que ses cheveux étaient arrachés ?

Selon vos revenus, vous pouvez bénéficier d'une Aide Juridictionnelle totale ou partielle. Retirez un dossier de demande d'AJ auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ

Par **grell**, le **02/08/2010 à 21:50**

pourquoi vous dite soi disant frappé oui ma fille est frappé au foyer ou elle est ont a des preuves ont a des photos mais personne ne veut nous aidez

Par **Laure11**, le **02/08/2010 à 21:52**

J'ai dit soi-disant parce que c'est vous qui le dites, moi je n'ai rien vu et je ne peux me permettre d'affirmer quoique ce soit.

Contactez un avocat par le biais de l'Aide Juridictionnelle.
Que vous ont dit les services sociaux concernant les bleus ?

Quel âge a votre fille ?

Par **grell**, le **02/08/2010 à 21:59**

ils ne mont donné aucunes précision sur les bleues que ma fille ils ne me dise rien ils mont juste dit que c'était ma fille qui se tapait toute seule mais je n y crois pas trop et pour les cheveux arraché ils mont dit que c'était les petits du foyer qui lui avais arraché les cheveux mais je n y crois pas trop car ma fille na plus du tout de cheveux sur le dessus de la tête

Par **Laure11**, le **02/08/2010 à 22:10**

Contactez rapidement un avocat.
Retirez un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle.

Par **grell**, le **02/08/2010** à **22:14**

ma fille a 16 mois et les services sociaux mont dit que c'était elle donc ma fille qui se tapait toute seule